

# LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Messidor, an VIII.

*à 30 Juin 1800*



*Bulletin de l'armée de réserve. — Convention faite entre le général Suchet & le général Hohenzollern, pour l'exécution de celle entre les armées française & autrichienne. — Lettre du général Suchet au général Hohenzollern, & réponse de ce dernier. — Lettre du général Lecourbe sur la victoire remportée par les Français à Hochstet. — Nouvelles diverses.*

## ITALIE.

*Extrait d'une lettre de Savone, du 14 juin (25 prairial).*

Les Austro-Anglais n'ont pas tardé à violer le traité qu'ils ont fait avec les Français. Ne pouvant pas laisser dans Gênes une nombreuse garnison, parce qu'ils ont besoin de toutes leurs forces pour arrêter Bonaparte, ils ont laissé entrer dans Gênes les insurgens de Fontana-Boa & les paysans qui se sont joints à eux. Ces brigands, ayant à leur tête l'infâme traître Assereto, ont maltraité un grand nombre de patriotes, emprisonné plusieurs représentans, & massacré l'éloquent abbé Cunco.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 24 juin (5 messidor.)*

On éprouve ici la plus vive inquiétude sur la situation de notre armée en Italie, forcée de se retirer devant l'armée de réserve des Français. L'étonnement & l'admiration qu'inspirent la marche de cette armée, sont généraux. On admire sur-tout la défense vigoureuse de Massena dans Gênes. Aussi regarde-t-on déjà cette ville & Mantoue comme perdues, & l'on tremble sur-tout pour la première bataille qui sera livrée en Italie, & qui devra décider de son sort.

Sa majesté a résolu de mettre sur pied une nouvelle armée de réserve de 60,000 hommes, qui pourront renforcer les autres armées. Cette armée sera formée sur trois camps, dont l'un près de Braunau, l'autre près de Wels dans la Haute-Autriche, & le troisième près de Brinkendorf dans la Basse-Autriche.

## ALLEMAGNE.

*Extrait d'une lettre particulière de Francfort, du 22 juin (5 messidor).*

Des lettres authentiques de Vienne annoncent qu'un courrier dépêché par le général Wuckasowich, qui s'est retiré sous les murs de Mantoue avec son corps de troupes, y a apporté la nouvelle allarmante que les Français s'étoient emparés de Milan, Pavie, Crémone, Plaisance, avec toute l'artillerie & tous les magasins qui s'y trouvoient, qu'aucune forteresse du Piémont & du Milanais n'étoit approvisionnée, & que l'on travailloit nuit & jour à mettre en état de défense, Mantoue, Peschiera & Vérone, ainsi qu'à y transporter des vivres & des munitions de guerre de toute espèce. Cette nouvelle a produit une consternation extrême. Le conseil antique de guerre s'est rassemblé sur-le champ; l'empereur & ses ministres ont assisté à sa séance, qui a été

fort longue. Les objets qui y ont été traités sont restés secrets; tout ce que l'on sait de positif, c'est qu'il a été expédié des couriers extraordinaires à Londres, à Naples, à l'armée d'Italie & à celle du Rhin. Quelques personnes prétendent qu'il s'agit de faire traduire le général Mélas devant un conseil de guerre, pour être jugé comme coupable d'imprévoyance, en refusant constamment de croire aux avis qui lui étoient donnés relativement aux rassemblemens & à la marche de l'armée française par la Suisse. Quoi qu'il en soit, on assure que le cabinet de Vienne a signifié au ministère anglais qu'il étoit décidé à faire sa paix avec la France.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

### ARMÉE DE RÉSERVE.

*Bulletin de l'armée.*

Milan, le 4 messidor.

Il est arrivé à Gênes un ambassadeur turc venant de Livourne sur une frégate anglaise. Il a informé l'amiral Keith des événemens d'Égypte & de la situation déplorable du grand-visir, qui se trouvoit au-delà du désert.

Le général Willot & le général Danican, soldés par l'Angleterre, ont envoyé huit ou dix agens dans le Midi pour y organiser l'assassinat & le pillage des diligences. Ces deux misérables sont aujourd'hui dans le plus grand mépris.

Le général Pichegru étoit aussi destiné à commander un corps qui devoit être jetté en France. Il est à regretter qu'un homme qui a rendu de si grands services à la république, ait déshonoré sa gloire en en se mêlant de si misérables intrigues.

Le général Suchet est arrivé devant Gênes, à Campo-Maronne, le 30 prairial de bonne heure. Après plusieurs pourparlers avec le général Hohenzollern, il a été signé une convention sur le mode d'exécution de celle d'Alexandrie.

Assereto, couvert du mépris que méritent les perfides, & menacé par les paysans & le peuple de Gênes, n'aura pour ressource que de se rendre à bord des vaisseaux anglais. C'est le refuge de tous les traîtres.

*Articles préliminaires proposés par M. le comte de Hohenzollern, lieutenant-général, au lieutenant-général Suchet, pour l'exécution de la convention passée respectivement entre les généraux en chef des deux armées autrichiennes & française en Italie.*

Art. I<sup>er</sup>. La ligne des avant-postes du côté du Ponent,

s'étendra de l'embouchure de la Polcevera jusqu'au confluent de Secca, & remontera ladite riviere & la Sadicella jusqu'aux crêtes des montagnes. Les rives droites seront occupées par les Français, & les rives gauches par les Autrichiens.

II. Personne, tant à la ville, qu'à la campagne, ne sera vexé pour opinion ou pour avoir porté les armes, ou servi dans le gouvernement impérial.

*Réponse.* Cela est déjà accordé dans l'article XIII de la convention passée entre les généraux en chef Berthier & Mélas, le 26 prairial ou 15 juin dernier.

III. Les malades non évacués, le 24, pourront l'être plus tard sans difficulté, & en conséquence la flottille impériale pourra jusque-là rester dans le port de Gênes.

*Réponse.* Ce qui est relatif à l'exécution de cet article doit être réglé par les commissaires français & autrichiens, nommés par l'article XII de la convention mentionnée à l'article précédent.

On est persuadé que l'évacuation des malades autrichiens, même après le délai porté par cette convention pour la remise des places, ne sera point un objet de litige.

IV. La communication pour Savone sera libre par terre.

*Réponse.* Cette communication sera libre comme elle le sera réciproquement à travers tous les autres postes français ou autrichiens.

V. Jusqu'à ce moment personne de l'armée française ne pourra passer les avant-postes pour venir à Gênes, sans que M. le comte de Hohenzollern en soit prévenu.

*Réponse.* Convenu.

VI. M. le comte de Hohenzollern avertit M. le général français qu'il ne prend aucune part à ce qui s'est passé entre les Anglais & la ville de Gênes.

*Réponse.* Cet article est du ressort des commissaires nommés par la convention mentionnée dans la réponse à l'article II.

VII. M. le comte de Hohenzollern demande satisfaction de l'événement arrivé au régiment de Casal.

*Réponse.* Il sera donné suite à cette affaire.

VIII. Si messieurs les commissaires impériaux & français ne sont pas arrivés à Gênes, le 22, à cinq heures du soir, alors on conviendra amiablement de quelle manière l'évacuation de la place de Gênes sera faite par les troupes autrichiennes, d'après l'ordre qu'en a reçu M. le comte de Hohenzollern, qui fixe le départ au 24 de ce mois.

*Réponse.* On se réunira alors pour concerter l'exécution de la convention mentionnée dans la réponse à l'article II.

Cornegliano, le 20 juin 1800.

*Signé,* le comte DE BUSSY, fondé de pouvoir de M. le comte de Hohenzollern.

*Signé,* l'adjudant-général, chef de l'état-major du général Suchet, fondé de pouvoir par lui, PREVAIL.

Le chef de brigade du génie, fondé de pouvoir du général Suchet, L. MARÉS.

Pour copie conforme, le lieutenant-général,

*Signé,* L. G. SUCHET.

Au quartier-général de Cornegliano, le 2 messidor.

Suchet, lieutenant-général du général en chef, à M. le comte de Hohenzollern, lieutenant-général commandant les troupes autrichiennes, à Gênes.

Monsieur le général, je suis instruit que les Anglais, au mépris du traité passé avec le général en chef Massena, envoient de l'arsenal l'artillerie, & du port la plus grande partie

des bâtimens. Ainsi un malheureux peuple, étranger par sa foiblesse à toutes nos querelles, se voit dépouillé de ses plus chères espérances.

C'est en présence de deux armées, également généreuses, que nous permettrions, M. le général, qu'une nation soit ainsi spoliée !

Je sais que votre alliance avec les Anglais peut contrarier vos sentimens généraux. Mais, donnant à l'article 7 de la convention l'interprétation qu'elle mérite, je vous invite à me céder, dans le jour, le poste de la Lanterna & celui du Mole. De cette manière, les ordres que vous avez reçus du général en chef Mélas n'éprouveront point d'altération, & il me seroit possible d'empêcher la ruine totale d'un état malheureux. J'attends de la loyauté autrichienne, & particulièrement de la vôtre, M. le général, que vous me répondrez d'une manière satisfaisante.

*Signé,* SUCHET.

*Copie de la lettre au lieutenant-général Suchet, par le commandant des troupes autrichiennes, à Gênes.*

Commandement général de Gênes, le 21 juin.

Les anglais ne touchent aucun canon; j'y opposerois même la force; je dois vous les remettre: l'affaire du port a été terminée à mon instance, dans ce moment, c'est encore moi qui suis le protecteur des génois, & je veux emporter ce titre avec moi.

Je n'ai point reçu de capitulation, pas même l'arrangement dont vous me faites l'honneur de me parler; c'est une erreur peut-être.

J'ai ordre de vous remettre la place le 24, avec son artillerie, la moitié des vivres concernant l'approvisionnement; je l'exécuterai. Du reste, M. de Mélas peut faire des arrangemens tant qu'il lui plaira; mais avant tout, c'est à moi à répondre de mes démarches à sa majesté, au nom de qui je commande ici; ma garnison qui demande de ne pas le rendre, ne me pardonneroit pas de vous céder un poste avant le terme. Je veux conserver son estime & la vôtre, général.

J'enverrai demain l'après-dînée, à cinq heures, un général chez vous pour les arrangemens ultérieurs.

Je vous donne ma parole que vous serez en possession des forts le 25, & le 24 de la ville.

Les anglais aussi bien sortiront du port, à ce que l'amiral a assuré, & vous pouvez vous en rapporter à moi.

Je suis incapable de détours, & je vais de nouveau faire garder les canons, qui d'ailleurs ne risquent rien.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, lieutenant-général,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

*Signé,* le comte DE HOHENZOLLERN, lieutenant-général & général commandant la riviere de Gênes.

Pour copie conforme,

Le lieutenant-général, *Signé,* L. G. SUCHET.

ARMÉE DU RHIN.

Au quartier-général de Hochstet, le 2 messidor an 8.

Lecourbe, lieutenant-général, à son frere.

Je viens, mon frere, de venger les mânes des Français battus à Hochstet, en 1704. J'ai opéré, de vive force, un passage du Danube à Blintheim (l'ennemi avoit coupé tous les ponts sur cette riviere); je l'ai battu à plate couture, lui

ai pris cinq drapeaux, cinq mille hommes, quinze pieces de canon, beaucoup de caissons, bagages & magasins. Je suis entré à Donawert, Dillingen, Lavingen, Gundelfingen, &c., & par-là j'ai coupé toute communication à l'armée ennemie qui est devant Ulm; c'est une des belles actions de la guerre.

*De Strasbourg, le 7 messidor.*

Le général Klein, à la tête de quelques troupes, s'est rendu hier à Offenbourg, & est revenu ici aujourd'hui. Ses troupes, sous le commandement de l'adjudant-général Chenier, se trouvent encore à Offenbourg. Les Autrichiens étoient hier au soir à Oberkirch, d'où ils doivent partir pour le Knibis.

Le lieutenant-général Sainte-Suzanne se dispose à repartir d'ici pour Mayence, où il va commencer ses opérations. Il y a dans ce moment près de 20,000 hommes rassemblés près de cette ville, & des renforts s'y rendent encore de plusieurs endroits. Lorsque toutes les troupes seront arrivées, elles formeront un corps de 50,000 hommes. En attendant, Sainte-Suzanne doit, dit-on, attaquer les Mayerçais & les troupes postées entre le Mein & le Necker, & après leur défaite se rendre dans le pays de Wurtemberg, en détachant une partie de son corps pour former le siege de Philipsbourg. La cavalerie de la légion polonaise se rendra aussi à Mayence; les chevaux destinés pour ce corps se trouvent déjà à Worms.

On attend dans nos environs un corps de 10,000 hommes venant de Dijon; il doit passer le Rhin à Kell & faire également partie du corps de Sainte-Suzanne.

Les lettres de Stutgard, du 3 de ce mois, annoncent que l'aile droite de notre armée, après avoir occupé Dillingen, Lavingen, Gundelfingen, Giengen, Witterlingen & Donawert, s'est portée sur Alen, Duncelspiel, Noerdlingen, Bopfingen. Les avant-postes étoient à une demi-lieue de Heidenheim.

Ce 30 au soir, plusieurs corps français ont encore passé le Danube; il ne restera sur la rive droite de ce fleuve que la division Molitor pour observer le prince de Reuss, & la division Richepanse pour observer Ulm. Aussi-tôt que le général Kray a été averti du passage du Danube par nos troupes, il a dirigé sa réserve par Alen & Elvanger sur Duncelspiel, & de-là sur Nuremberg, en Franconie: il a laissé une garnison à Ulm, & s'est porté du côté d'Elvanger pour rétablir ses communications avec Starray & Nauendorf.

*De Paris, le 10 messidor.*

Les consuls ont arrêté le 8 de ce mois que le corps du général Desaix seroit transporté au couvent du grand Saint-Bernard, où il lui sera élevé un tombeau.

Les noms des demi-brigades, des régimens de cavalerie, d'artillerie, ainsi que ceux des généraux & chefs de brigades, seront gravés sur une table de marbre placée vis-à-vis le monument.

— Le général Verrieres, commandant l'artillerie des 15<sup>e</sup>. & 17<sup>e</sup>. divisions militaires, a reçu ordre de faire placer sur les points qui lui ont été indiqués, des pieces d'artillerie destinées à rendre au premier consul les honneurs qui lui sont dus lors de son arrivée, que l'on dit très-prochaine.

— Le premier consul a rétabli l'université de Pavie; il en a nommé tous les membres, parmi lesquels on remarque les célèbres Fontana, Moscati, Venturi, &c.

— Le premier consul a voulu voir passer la première des colonnes autrichiennes qui défilent vers Mantoue. Aucune armée française, dit la lettre qui rapporte ce fait, ne pourra jamais montrer plus d'estime, plus d'enthousiasme pour Bonaparte, que ces guerriers ennemis.

— La police a fait arrêter hier trois individus, fabricateurs & distributeurs de faux congés. Il a été saisi plusieurs de ces congés qui auroient été livrés dans les prix de 10 à 15 pieces d'or.

On a aussi arrêté deux individus, l'un porteur, l'autre fabricant d'un faux passe-port prétendu du ministère de la marine.

— Il se confirme qu'on a arrêté à Bordeaux, par ordre du ministre de la police, plusieurs individus prévenus d'intelligences avec le comité anglais. On a trouvé chez quelques-uns des papiers, des notes, même manuscrites, propres à confirmer ces soupçons. On ajoute que le courrier porteur des ordres du ministre à Bordeaux, a étendu sa course jusqu'à Bayonne, & que plusieurs autres ont été expédiés au même instant pour divers départemens.

— Le citoyen Doucet, préfet de la Dyle, ayant été informé que quelques entrepreneurs de barrières laissent dégrader les routes de la manière la plus affreuse, vient de résilier leurs baux & de faire saisir les fonds qui se trouvent dans les caisses des receveurs des barrières, pour être employés à la réparation des grands chemins négligés.

— Quinze mille prisonniers français faits dans la dernière campagne, viennent d'être échangés contre un pareil nombre de prisonniers autrichiens.

— Le comté de Wicklow, en Irlande, est de nouveau troublé par un rassemblement d'Irlandais-unis, à la tête desquels est un nommé Dyer. Le gouvernement anglais a promis 500 liv. sterl. pour l'arrestation de Dyer, & 200 liv. st. pour celle de chacun des cinq autres principaux chefs.

— Le parlement d'Irlande a voté une somme de 1,260,000 liv. sterl. pour indemniser les bourgs qui perdront par l'union le droit d'élection.

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

*Lettre du ministre de l'intérieur, à la mere du général Desaix.*

Paris, le 6 messidor, an 8.

Nous avons vaincu à Maringo: cette victoire est le présage de la paix du monde.

J'ai l'honneur de vous adresser l'arrêté des consuls de la république; les voûtes du temple de Mars à Paris renfermeront avec orgueil les trophées que la république élève à votre fils. . . . & le sommet du Mont-Saint-Bernard les montrera tout-à-la-fois à la France victorieuse & à l'Italie délivrée.

Je m'empresse, madame, de vous adresser la première médaille frappée en l'honneur de Desaix; en la posant sous la base de la colonne du Quatorze-Juillet, la mere du héros sera associée à notre hommage.

Recevez l'assurance & le témoignage des sentimens qui remplissent nos ames.

Un siecle borne toujours la vie d'un homme; mais la gloire d'un homme peut dévorer les siecles.

J'ai l'honneur de vous saluer,

*Signé, LUCIEN BONAPARTE.*

Lettre d'un voyageur, au rédacteur du Publiciste.

Au milieu de cette espece de fusion générale que subit l'Europe, & quelle que soit la direction que la politique & le génie de la paix cherchent à donner à un avenir plein d'événemens qu'il leur seroit difficile de prévenir, ou ne peut s'empêcher de fixer son attention sur un empire que l'immensité de son étendue, une population de plus de trente-six millions d'habitans, mais sur-tout sa position géographique, ne peuvent laisser étranger à aucun genre de combinaison. De-là sans doute l'empressement avec lequel ont été accueillis dans les derniers tems différens ouvrages sur la Russie, à laquelle il faut dire encore que s'étoit attaché depuis Pierre I<sup>er</sup>. un intérêt de curiosité porté à son plus haut degré par le regne brillant de cette Catherine dont les lettres ont trop parlé, pour qu'il soit facile de l'apprécier, & dont à force d'anecdotes, on a pour long-tems obscurci l'histoire.

A cette foule d'écrits, il vient encore d'en être ajouté un sous le titre de *Mémoires secrets sur la Russie*. *Secrets*; pourquoi? car ils ne contiennent rien dont une infinité de personnes n'aient été à portée d'être instruites; & si l'on a voulu ne faire signifier à ce titre que ce qui devoit rester caché au plus grand nombre, n'étoit-il pas mieux alors de ne pas publier l'ouvrage! Il est tems que les voyageurs cessent de croire qu'il est indispensable de payer d'un livre l'hospitalité qu'ils ont reçue de l'étranger. Ne peuvent-ils pas s'acquitter également par le silence, ou au moins par cette espece de réserve qui est toujours le plus sûr indice du véritable esprit d'observation.

Dès les premières pages de sa préface, l'auteur des *Mémoires secrets* assure qu'il a voulu faire un livre utile & non une satire; & immédiatement après il parle de l'indignation que lui donne le courage de le publier, du juste ressentiment qui l'enhardit à parler, de ses préventions contre le gouvernement russe; enfin, des personnalités qu'il s'efforcera de tracer & d'imposer sur l'autel de la raison. Ce qui n'annonce rien moins que cette impartialité froide & calme qu'il a d'abord promise. Aussi est-il facile d'observer, dans le cours de son ouvrage, tout au plus la prétention de paroître juste avec l'intention la moins équivoque d'être sévère.

Après tout ce qui avoit été dit de Catherine II, un portrait de cette princesse étoit encore à faire, & dix ans de séjour en Russie, même avec moins de sagacité & de talent que n'en montre souvent l'anonyme, le mettoit parfaitement à même de nous le tracer. Il pouvoit nous la montrer telle qu'elle fut en effet dans sa vie politique, c'est-à-dire tantôt avec le foible, & plus souvent avec le véritable goût de la gloire, passionnée pour les grandes choses, sachant élever les petites à la hauteur où elle devoit cesser de lui paroître telles, possédant en un mot de grandes parties d'une souveraine, & souveraine encore au milieu de ces foiblesses qui finissent par éteindre toute dignité dans les âmes vulgaires. Au lieu de cela, l'on ne trouve dans les *Mémoires secrets* que de petits faits concernant la vie privée de Catherine, où le mauvais goût & le vice de l'expression sont presque toujours à côté de la malignité.

Mais c'est particulièrement dans ce qui concerne l'empereur actuel que les *Mémoires secrets* portent l'empreinte de la partialité la plus condamnable; pas une ligne, pas un seul mot sur ce prince que la passion n'ait dictée & que la justice la moins sévère ne fut en droit d'adoucir ou de réprover tout-à-fait. Que Paul n'ait point hérité de toutes les qualités aimables & brillantes de sa mère; que ses formes austères, que sa sévérité & la simplicité de son intérieur contrastent avec cette pompe & ce spectacle continué de luxe qui environna le trône des czars pendant plus de trente ans, qu'il porte à la Russie & à l'Europe? pour le bonheur de l'une & la tranquillité de l'autre, faut-il autre chose que cet amour de Paul I<sup>er</sup>. pour la paix, que rien n'a pu faire mettre en doute depuis son avènement, & que bien long-tems auparavant lui on entendit manifester par ces expressions remarquables: *Sous quelque rapport et dans quelque circonstance que je veuille voir un empereur de Russie, son plus beau rôle sera toujours celui de pacificateur.*

Et c'est ce prince qu'on cherche à travestir sous les traits les moins propres à le faire reconnoître; mais le ridicule que l'auteur des *Mémoires secrets* veut jeter sur Paul I<sup>er</sup> retombe tout entier sur sa censure, par l'extrême disproportion qu'on remarque entre sa vengeance & les motifs qui l'ont dictée.

Je veux croire que l'aponyme n'avoit point mérité l'ordre qui l'a forcé de quitter la Russie; & je n'oserois même tirer aucune présomption contre lui de ses aveux concernant les notes qu'il écrivit dans le palais même des czars, à une époque où rien ne pouvoit lui faire prévoir sa disgrâce. Son empressement à se justifier étoit donc

d'un homme d'honneur; mais tant de publicité & tant de fiel étoient-ils nécessaires pour cela? falloit-il prendre l'Europe entière & la postérité à témoin? Et comment n'a-t-il pas senti, qu'en se mettant ainsi aux prises avec un souverain & un gouvernement puissant, il alloit beaucoup au-delà de ce qu'exige l'honneur blessé, & laissoit voir beaucoup plus d'amour-propre que de véritable sensibilité.

Pendant la révolution, des milliers de Français en Russie ou ailleurs ont été aussi victimes d'une sévérité excessive de la part du gouvernement. Au milieu de leurs regrets & malgré la perte entière de leur fortune, il s'en est trouvé beaucoup cependant qui ont eu la justice de ne voir dans ces mesures extrêmes que le fanatisme de la frayeur cherchant à repousser celui de l'audace, & une prudence exagérée, sans doute, mais que plusieurs circonstances paroissent rendre nécessaires.

Je ne veux point parler ici de cette propagande dont il est possible que le système n'ait jamais existé; mais ne pouvoit-on concevoir quelque inquiétude sur cette foule de nos compatriotes poussés au désordre par le besoin du désordre, qui croyoient servir leur pays par des déclamations effrénées, & ne réussissoient que trop à persuader à l'ignorance & au pédantisme étranger que c'étoit s'élever à toutes les hauteurs de la philosophie, que de vouer au mépris leurs souverains. L'auteur des *Mémoires* pouvoit trouver dans ces considérations de grands motifs de tolérance pour les autorités russes. Il est fâcheux pour lui qu'il ait mieux aimé compromettre pour toujours la bonté de sa cause par un ouvrage mensonger, dont la publication d'ailleurs peut être regardée, dans les circonstances présentes, comme un tort grave envers le gouvernement français.

TRÉSOR PUBLIC.

PAIEMENT DU PREMIER SEMESTRE DE L'AN 8.

Deuxieme décade de messidor.

DETTE perpétuelle, Tiers consolidé.	DETTE VIAGERE, TIERS LIQUIDE.			
	1 TÊTE.	2 TÊTES.	3 TÊTES.	4 TÊTES.
A 1 à 480	1 à 300	1 à 144	1 à 50	1 à 10
B 1 à 1050	1 à 1200	1 à 600	1 à 108	1 à 26
C 1 à 1560	1 à 900	1 à 480	1 à 144	1 à 24
D 1 à 2380	1 à 1800	1 à 720	1 à 210	1 à 36
E 1 à 120	1 à 60	1 à 48	1 à 12	1 à 2
F 1 à 600	1 à 420	1 à 240	1 à 60	1 à 15
G 1 à 1260	1 à 840	1 à 420	1 à 80	1 à 23
H 1 à 540	1 à 300	1 à 240	1 à 60	1 à 10
I 1 à 60	1 à 60	1 à 24	1 à 3	
J 1 à 360	1 à 240	1 à 120	1 à 36	1 à 14
K 1 à 60	1 à 24	1 à 30	1 à 2	1 à 5
L 1 à 1920	1 à 1200	1 à 540	1 à 144	1 à 36
M 1 à 1560	1 à 900	1 à 420	1 à 120	1 à 30
N 1 à 180	1 à 120	1 à 48	1 à 12	1 à 5
O 1 à 120	1 à 60	1 à 48	1 à 11	1 à 5
P 1 à 1260	1 à 720	1 à 360	1 à 90	1 à 24
Q 1 à 60	1 à 36	1 à 36	1 à 8	
R 1 à 900	1 à 540	1 à 240	1 à 75	1 à 23
S 1 à 660	1 à 360	1 à 180	1 à 55	1 à 10
T 1 à 600	1 à 360	1 à 180	1 à 30	1 à 11
U 1 à 24	1 à 26	1 à 11		
V 1 à 660	1 à 360	1 à 240	1 à 58	1 à 14
W 1 à 120	1 à 48	1 à 36	1 à 6	1 à 8
X 1 à 4	1 à 3	1 à 9	1	
Y 1 à 24	1 à 24	1 à 12	1 à 3	
Z 1 à 24	1 à 36	1 à 12	1	

Pensions décrétées & liquidées de A—J, 1 à 270; K—Z, 1 à 160. Pensions ecclésiastiques liquidées de A—J, 1 à 160; K—Z, 1 à 110. Pensions de anciennes veuves, toutes lettres, 1 à 200. Pensions non liquidées à brevets & sans brevets, toutes lettres, 1 à 500.

Le paiement des pensions des ecclésiastiques & religieux des deux sexes, non liquidés & payables sur mandat du département, seront payés depuis le n. 1 jusqu'au n. 12 de chaque lettre.

Le paiement des pensions des veuves, enfans infirmes & orphelins des défenseurs de la patrie (nouvelles liquidations), payables par mois, seront payés à tous numéros.

Nota. Le 7 & le 8 sont réservés pour payer ce qui reste dû sur le 2<sup>e</sup> semestre de l'an 7.

Le 9, il n'y a pas de paiemens.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n. 423.